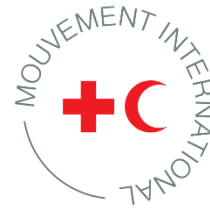


Le pouvoir de l'humanité

XXXIII^e Conférence internationale
de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge
9-12 décembre 2019, Genève



XXXIII^e CONFÉRENCE INTERNATIONALE DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE

Genève (Suisse),
9-12 décembre 2019

APERÇU DES THÈMES PROPOSÉS À L'ORDRE DU JOUR

CONTEXTE

L'objectif fondamental de la XXXIII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge est d'améliorer les conditions de vie des personnes touchées par un conflit armé, une catastrophe ou toute autre situation d'urgence. La Conférence a pour but d'orienter les priorités humanitaires mondiales et d'examiner les défis et les vulnérabilités auxquels les personnes et les communautés sont et seront confrontées sur le terrain. Il s'agit d'une plateforme majeure qui réunit les composantes du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Mouvement) – soit les Sociétés nationales, le CICR et la Fédération internationale –, les Hautes Parties contractantes aux Conventions de Genève et les principaux partenaires humanitaires afin de débattre d'enjeux clés et de prendre des engagements communs qui donneront lieu à des mesures concrètes en faveur des personnes touchées.

Comme proposé dans le document de réflexion sur la XXXIII^e Conférence internationale, celle-ci se fondera sur une approche tournée vers l'avenir afin d'aborder les défis et les vulnérabilités futurs sans toutefois perdre de vue les besoins humanitaires existants. Les thèmes présentés ci-dessous qu'il est proposé d'inscrire à l'ordre du jour couvrent plusieurs domaines et sont liés à un ou plusieurs des thèmes initiaux de la Conférence, tels qu'exposés dans le document de réflexion.

Les thèmes proposés dans le présent document s'inspirent des commentaires formulés sur le document de réflexion de la XXXIII^e Conférence internationale dans le cadre des consultations menées entre septembre et décembre 2018 sous la forme de webinaires, de séances consacrées à la Conférence dans le cadre de réunions de Sociétés nationales, de discussions avec les missions permanentes à Genève (à la fois au niveau opérationnel et avec les ambassadeurs), de réunions bilatérales avec les organisateurs de la Conférence et de contributions écrites.

De manière générale, les commentaires ont fait ressortir la nécessité pour la XXXIII^e Conférence internationale de mettre en évidence et d'examiner les défis actuels et émergents dans le domaine humanitaire ; d'accorder une place plus large au droit international humanitaire, qui revêt une importance cruciale pour la Conférence internationale et pour ses membres ; de donner plus de visibilité à des sujets tels que la migration ; et de développer le potentiel du Mouvement de renforcer la résilience des communautés en améliorant la santé communautaire et en réduisant l'impact des changements climatiques ainsi que des catastrophes et des aléas d'origine météorologique. Il est également apparu clairement que la XXXIII^e Conférence internationale doit s'efforcer de faire valoir de façon explicite le rôle unique du Mouvement, sa valeur ajoutée et l'importance d'une approche centrée sur les personnes tout au long des discussions et dans la définition des engagements proposés, en particulier lorsque les questions abordées font l'objet d'autres réunions internationales spécialisées.

En outre, il a été suggéré de limiter les thèmes inscrits à l'ordre du jour et de ne pas prévoir un trop grand nombre de séances parallèles au programme de la Conférence, ce qui a pu représenter un obstacle pour les délégations plus petites dans le passé. Toutefois, plusieurs membres de la Conférence ont dans le même temps proposé d'aborder **l'égalité de genre et la protection** en tant que questions à part entière. Les organisateurs de la Conférence tiennent à souligner que l'égalité de genre et la protection sont des aspects essentiels et intrinsèques de plusieurs des thèmes proposés et qu'il est prévu qu'elles soient abordées tout au long des discussions plutôt qu'en tant que questions à part entière. En outre, la neutralité, l'impartialité et l'indépendance de

la protection et de l'aide fournies par le Mouvement aux personnes les plus vulnérables restent les principes directeurs de l'action du Mouvement et donc de la Conférence.

Le présent document expose les thèmes qu'il est proposé de présenter pour décision ou discussion à la XXXIII^e Conférence internationale. Il porte uniquement sur les éléments formels du programme et n'inclut pas les thèmes qui seront abordés dans le cadre de manifestations parallèles, d'expositions, d'installations, etc.

LE RESPECT ET L'APPLICATION DU DROIT INTERNATIONAL HUMANITAIRE

La protection des personnes dans les situations de conflit armé est au cœur du droit international humanitaire (DIH). Elle constitue l'un des éléments fondamentaux de l'action du Mouvement et contribue de façon cruciale à sauver des vies. En tant que première instance mondiale consacrée aux questions relatives au DIH, la XXXIII^e Conférence internationale sera invitée à examiner un plan d'action quadriennal portant sur l'application du DIH à l'échelle nationale, lequel fera l'objet de discussions et sera proposé pour adoption par le biais d'une résolution. Faisant fond sur le 70^e anniversaire des Conventions de Genève de 1949, ce plan d'action aura pour objectif d'améliorer la protection des victimes des conflits armés grâce à une meilleure application des dispositions existantes du DIH. Le plan d'action rappellera à cet égard les règles et les principes fondamentaux du DIH et proposera aux États et aux Sociétés nationales des mesures concrètes pour améliorer l'application du DIH (telles qu'une ratification et une application plus larges des traités, une diffusion dynamique, des formations efficaces ou encore le renforcement de l'action des comités nationaux sur le DIH).

Par ailleurs, un rapport factuel sur les progrès réalisés au regard du Processus intergouvernemental de renforcement du respect du DIH sera présenté dans le cadre du suivi de la résolution 2 adoptée par la XXXII^e Conférence internationale en 2015. Il est proposé que la Conférence prenne note de ce rapport factuel dans une résolution générale.

Les membres et les participants de la Conférence seront également invités à discuter de la façon dont le DIH s'applique aux enjeux actuels et émergents des conflits armés modernes. Ces discussions se fonderont sur le rapport quadriennal du CICR sur le droit international humanitaire et les défis posés par les conflits armés modernes. La Conférence pourrait examiner les solutions offertes par le DIH pour relever les défis posés par les nouvelles technologies et les nouvelles armes (telles que les cyberattaques, les robots et les drones armés), ainsi que les questions d'ordre juridique liées au DIH et au terrorisme. Elle pourrait également se pencher sur les liens avec les débats qu'il est proposé de mener sur les vulnérabilités qui existent dans les contextes urbains et sur celles qui découlent du passage à l'ère numérique.

L'ÉVOLUTION DES VULNÉRABILITÉS

➔ Accès aux services essentiels

Le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge joue un rôle crucial en permettant à toute personne, où qu'elle se trouve, d'accéder aux services essentiels. Une meilleure exploitation du potentiel des agents de santé et des volontaires présents dans les communautés pourrait notamment contribuer à améliorer la santé mondiale, à renforcer les systèmes mondiaux de surveillance des pandémies et de lutte contre celles-ci, et à faciliter l'accès à d'autres services de santé essentiels. Une discussion pourrait être menée à la XXXIII^e Conférence internationale sur les moyens de soutenir et de promouvoir leur rôle tout en garantissant la qualité et la redevabilité, en s'attachant par exemple à préciser, au niveau national, le rôle d'auxiliaire que jouent les Sociétés nationales dans le domaine de la santé publique. Les moyens de garantir la sûreté et la sécurité des agents et des établissements de santé doivent également faire l'objet d'une discussion, cette question restant au cœur des préoccupations du Mouvement.

Une résolution sera consacrée aux engagements spécifiques visant à répondre aux **besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial** qui découlent des conflits armés, des catastrophes naturelles et d'autres situations d'urgence. Les engagements proposés reconnaîtront l'importance de la santé mentale et du soutien psychosocial pour sauver des vies et pour préserver la dignité des personnes dans les situations de crise humanitaire, en veillant notamment à ce qu'ils fassent partie intégrante des systèmes nationaux et internationaux d'intervention d'urgence. Des engagements distincts portant sur le rôle des composantes du Mouvement en matière **de surveillance des pandémies et de lutte contre celles-ci au niveau mondial** mais aussi au niveau national pourraient également être proposés, en cohérence avec les cadres mondiaux tels que le Règlement sanitaire international.

Les conséquences négatives des catastrophes, des changements climatiques, des conflits prolongés et des pandémies sont ressenties le plus durement dans les **contextes urbains**, en particulier dans les zones urbaines peu structurées. Compte tenu des engagements formulés dans le cadre du Nouveau Programme pour les villes, il est proposé de mener une discussion sur les mesures concrètes susceptibles de réduire la vulnérabilité et l'exposition des pauvres qui vivent dans les régions urbaines, en particulier les migrants et les personnes déplacées, ainsi que les personnes touchées par la violence et les conflits urbains et celles qui vivent dans des bidonvilles et des zones d'habitation informelles. La Conférence pourrait également se pencher sur les moyens de renforcer la capacité individuelle et collective de relever rapidement les défis humanitaires dans les régions urbaines ainsi que sur les moyens d'engager des processus conjoints de planification urbaine et d'investissement en vue de réduire les risques futurs, et s'efforcer ce faisant de mettre en évidence la valeur ajoutée des différentes composantes du Mouvement, en fonction de leurs mandats respectifs.

Les composantes du Mouvement intensifient leurs efforts visant à répondre aux besoins en matière **de protection et d'assistance des migrants et des personnes déplacées**, quel que soit leur statut juridique. Tout en reconnaissant qu'il existe plusieurs cadres juridiques et que le

Mouvement emprunte différentes approches pour répondre aux besoins des migrants et des personnes déplacées, la Conférence pourrait examiner la façon dont le Mouvement peut travailler plus efficacement avec les États pour répondre à ces besoins, en s'attachant par exemple à créer des points de services humanitaires. À cet égard, la Conférence pourrait se pencher sur l'importance de protéger l'espace humanitaire nécessaire pour venir en aide à ces populations. Elle pourrait également examiner la façon dont le Mouvement peut travailler en collaboration avec les États pour remplir les engagements pris au titre de la résolution 3 de la XXXI^e Conférence internationale, du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, du Pacte mondial pour les réfugiés, du Plan d'action 2018 portant sur les Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays et de la Politique de 2009 du Mouvement relative au déplacement interne (dont l'année 2019 marquera le 10^e anniversaire).

Conséquences humanitaires des changements climatiques

Aujourd'hui, environ 400 phénomènes météorologiques extrêmes ont lieu chaque année, un chiffre quatre fois plus élevé que dans les années 1970. Les personnes les plus à risque et les plus vulnérables sont les personnes les plus pauvres, les plus exposées et les plus démunies face aux **conséquences des changements climatiques**, dont celles qui vivent dans un environnement marqué par un conflit, par la violence et par l'insécurité. Une discussion pourrait être menée sur la façon dont les différentes composantes du Mouvement peuvent, en fonction de leur mandat et de leurs capacités, travailler au mieux avec les populations exposées et touchées, les autorités et les autres partenaires pour répondre aux besoins des communautés. Les solutions pourraient consister à prendre en compte les enjeux climatiques dans les analyses et les programmes ; à garantir le financement de l'adaptation aux changements climatiques ; et à renforcer les lois et les politiques pertinentes, en cohérence avec les engagements pris dans le cadre de la Conférence des parties (COP) et des dialogues menés au Sommet des Nations Unies sur le climat.

Les engagements, qui seront formulés dans un projet de résolution, se fonderont sur de vastes recherches comparatives et sur des consultations mondiales menées auprès de responsables de la gestion des catastrophes, d'organisations régionales, de Sociétés nationales et d'autres organisations humanitaires sur la façon dont **les lois et les politiques relatives à la gestion des catastrophes** peuvent contribuer à accroître l'efficacité de la préparation et des interventions. Les conclusions de ces travaux seront présentées sous la forme d'une étude et d'une nouvelle Liste de contrôle relative à la préparation aux catastrophes, aux interventions et aux lois y relatives.

Le projet de résolution présentera les mesures que les États peuvent prendre pour garantir que leurs lois relatives à la gestion des catastrophes sont les plus efficaces possible, qu'elles permettent de faire face aux conséquences humanitaires des changements climatiques et qu'elles sont conçues de façon à ne pas laisser les personnes vulnérables de côté, l'accent étant mis notamment sur la protection des enfants, la lutte contre la violence sexuelle et sexiste, l'égalité de genre et l'apport d'un soutien ciblé aux personnes âgées et handicapées ainsi qu'aux autres groupes qui se retrouvent souvent exclus, ainsi que le montre le Rapport sur les catastrophes dans le monde 2018.

Au cours des dernières années, les États ont adopté un grand nombre de **cadres mondiaux majeurs** (dont certains sont mentionnés ci-dessus) afin de définir la voie à suivre pour mener une action collective dans des domaines essentiels de l'aide humanitaire et du développement. Ces cadres incluent le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (et ses objectifs de développement durable), le Nouveau Programme pour les villes, le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe, l'Accord de Paris sur le climat, le Règlement sanitaire international, le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières et le Pacte mondial pour les réfugiés. Sans chercher à revenir sur le contenu de fond de ces cadres, une résolution pourrait mettre en évidence la contribution des composantes du Mouvement, en fonction de leur mandat et de leurs capacités, à la mise en œuvre de ces outils et promouvoir la coopération entre le Mouvement, les États et les autres partenaires aux fins de la réalisation des objectifs communs qui ont été fixés.

Le passage à l'ère numérique

Au cours des dernières années, l'évolution rapide des technologies, l'utilisation des données et la numérisation ont transformé de nombreux aspects de la société, entraînant des répercussions profondes sur la façon dont la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge viennent en aide aux personnes les plus vulnérables. Un débat pourrait être mené sur la façon dont le Mouvement peut travailler en collaboration avec les États en vue de favoriser les retombées positives et de minimiser les retombées négatives de l'utilisation des données et des technologies numériques sur la société, tout en veillant à ce que les personnes vulnérables ne se retrouvent pas davantage marginalisées ou laissées pour compte. La Conférence pourrait notamment examiner les possibilités de promouvoir l'entrepreneuriat social, la recherche et l'innovation dans le cadre du passage à l'ère numérique. Elle pourrait également se pencher sur les moyens de tirer parti des nouvelles possibilités, ainsi que sur les efforts visant à combler le fossé numérique au travers du renforcement des capacités, de la promotion de la maîtrise du numérique et de la mise à disposition d'infrastructures et d'autres ressources. Enfin, la Conférence pourrait examiner les spécificités des risques numériques et cybernétiques dans le secteur humanitaire, par exemple en ce qui concerne le partage d'informations dans les situations extrêmement sensibles.

Des engagements concrets seront formulés dans une résolution consacrée au **rétablissement des liens familiaux**. Cette résolution visera à renforcer la relation de confiance et de coopération qui existe entre les États et le Mouvement dans le domaine du rétablissement des liens familiaux et des aspects connexes de la protection des données, en mettant plus particulièrement l'accent sur les mesures efficaces pour empêcher les séparations familiales et les disparitions et pour déterminer rapidement le sort des personnes portées disparues. Le projet de résolution demandera aux États de reconnaître que la libre circulation des données personnelles, dont les flux de données personnelles qui circulent entre les composantes du Mouvement, est essentielle à la fourniture, à des fins exclusivement humanitaires, de services de rétablissement des liens familiaux et revêt une importance vitale pour les personnes concernées.

LA CONFIANCE DANS L'ACTION HUMANITAIRE

Pour le Mouvement et ses composantes, la confiance des personnes et des communautés qu'ils servent est leur principal atout. L'accès du Mouvement, le soutien dont il bénéficie et le respect de sa mission dépendent de cette confiance. Maintenir la confiance dans l'action humanitaire exige des efforts de la part à la fois des organisations humanitaires et des États, qui reconnaissent depuis longtemps l'importance d'une action humanitaire neutre, indépendante et impartiale.

Un débat pourrait être mené sur la façon dont les composantes du Mouvement, les États et les autres parties prenantes peuvent unir au mieux leurs efforts pour maintenir la confiance dans une action humanitaire fondée sur des principes, en mettant plus particulièrement l'accent sur la redevabilité et sur la protection de l'espace humanitaire, ainsi que sur les liens entre ces éléments.

Il s'agit de garantir la redevabilité à l'égard avant tout des personnes que le Mouvement sert. Celles-ci doivent participer pleinement à la prise de décisions et avoir confiance dans le fait que les mécanismes de protection dont est doté le Mouvement permettent de garantir les plus hautes normes d'intégrité et de qualité. Les discussions pourraient porter sur les mesures récentes prises par le Mouvement et par d'autres acteurs du secteur, et sur la meilleure façon de partager et de contrer les risques liés à l'action humanitaire.

L'autre condition essentielle pour garantir la confiance consiste à accorder au Mouvement et aux autres acteurs humanitaires l'espace nécessaire pour mener une action fondée sur des principes. Dans ce contexte, le Mouvement doit appliquer les Principes fondamentaux de manière cohérente et rigoureuse, et les États doivent se montrer attentifs à l'impact de leurs politiques sur l'action humanitaire. Des investissements conjoints doivent en outre être réalisés de façon à renforcer la capacité des composantes du Mouvement de conserver et de raffermir la confiance dont elles ont besoin pour pouvoir remplir leur mission, en particulier au niveau local.

RAPPORTS INTÉRIMAIRES

La liste ci-dessous offre un aperçu des thèmes qui doivent faire l'objet de rapports intérimaires devraient aux fins du suivi de la XXXII^e Conférence internationale de 2015. Les membres de la XXXIII^e Conférence internationale prendront note en séance plénière de ces rapports qui leur auront été préalablement présentés par écrit.

- Rapport intérimaire sur la résolution 1 « Le renforcement du droit international humanitaire protégeant les personnes privées de liberté » (32IC/15/R1)
- Rapport (factuel) intérimaire sur la résolution 2 « Le renforcement du respect du droit international humanitaire » (32IC/15/R2)
- Rapport intérimaire sur la résolution 3 « La violence sexuelle et sexiste : action commune en matière de prévention et d'intervention » (32IC/15/R3)
- Rapport intérimaire sur la résolution 5 « La sûreté et la sécurité des volontaires de l'humanitaire » (32IC/15/R5)

- Rapport intérimaire sur la résolution 8 « Mise en œuvre du Protocole d'accord et de l'Accord sur des arrangements opérationnels datés du 28 novembre 2005 entre le Croissant-Rouge palestinien et le Magen David Adom d'Israël » (32IC/15/R8)
- Rapport général sur la mise en œuvre des résolutions et des engagements de la XXXII^e Conférence internationale

QUESTIONS DE PROCÉDURE

- Élection des responsables de la Conférence et désignation des organes subsidiaires de la Conférence (commissions et Comité de rédaction)
- Élection des membres de la Commission permanente

COMMENT PARTICIPER À LA DÉFINITION DE L'ORDRE DU JOUR ET DU CONTENU DE LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE ?

Tout au long de l'année 2019, des discussions seront menées avec l'ensemble des membres de la Conférence ainsi qu'avec les observateurs de façon à affiner les thèmes présentés ci-dessus et le contenu des résolutions et des discussions afin de refléter les préoccupations humanitaires les plus pertinentes et urgentes et les solutions potentielles.

Veillez considérer le présent document comme une invitation à participer à la définition du contenu des résolutions et des discussions de la XXXIII^e Conférence internationale. Les organisateurs de la Conférence comptent sur la mobilisation active de tous les participants, y compris les observateurs, pour garantir que l'ordre du jour reflète les réalités humanitaires sur le terrain et que les résultats donnent lieu à des mesures concrètes.

Conformément au Règlement intérieur de la Conférence internationale tel qu'exposé dans les Statuts du Mouvement, la version officielle du projet d'ordre du jour provisoire, qui doit être diffusée en juin 2019, sera élaborée sur la base des commentaires qui seront reçus au sujet du présent document.

Le contenu des décisions / résolutions qui seront adoptées à la Conférence internationale de 2019 sera défini par le biais de plusieurs consultations, dont une réunion préparatoire qui aura lieu les 27 et 28 juin 2019 à Genève et qui sera ouverte à tous les membres de la Conférence internationale. Veuillez noter que cette réunion préparatoire doit se tenir à la suite de la Réunion annuelle des conseillers juridiques des Sociétés nationales et que toutes les Sociétés nationales et les missions permanentes à Genève seront invitées à y prendre part. Si les dirigeants des Sociétés nationales le jugent utile, les conseillers juridiques pourront assister à la réunion préparatoire. De plus amples détails sur cette réunion seront communiqués prochainement.

Les organisateurs de la Conférence encouragent tous les membres à faire part de leur intérêt à définir ensemble le contenu des débats proposés, y compris ceux qui seront menés par les groupes de travail spécialisés. Les organisations partenaires et les observateurs seront invités à participer à la définition du contenu des débats au même titre que les membres de la Conférence.

Un certain nombre de manifestations parallèles seront organisées dans le cadre du programme informel de la Conférence sur des thèmes qui présentent un intérêt pour les membres de la Conférence (dans le respect des Statuts et du Règlement intérieur du Mouvement, qui disposent notamment que les orateurs ne doivent à aucun moment s'engager dans des controverses d'ordre politique, racial, religieux ou idéologique). Les manifestations parallèles seront liées aux thèmes majeurs de la XXXIII^e Conférence internationale tels qu'exposés ci-dessus. De plus amples informations sur ces manifestations seront fournies en temps voulu.

Le site Internet des réunions statutaires continuera de servir de ressource principale pour toute information relative à la Conférence internationale. Pour obtenir de plus amples informations, vous procurer les derniers documents et prendre part aux préparations de la Conférence, veuillez consulter régulièrement ce site, accessible à l'adresse suivante :

<http://rcrcconference.org/>

Veuillez faire part de vos propositions et de vos commentaires concernant les thèmes proposés à l'ordre du jour à l'adresse suivante :

conferences@rcrcconference.org